

2013

RAPPORT ANNUEL

2013

PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE



13

IMPRESSUM

Rédaction: Pro Mente Sana Suisse romande

Design: Anull Grafikdesign, Zurich, www.anull.ch

Mise en pages et illustrations: Maya Wäber, Zurich, www.maya-waerber.ch

© Pro Mente Sana Suisse romande 2014; reproduction autorisée avec mention de la source

Ce rapport est disponible sur le site Internet www.promentesana.org

Dans ce rapport, nous avons renoncé à utiliser le langage épïcène.

ASSOCIATION ROMANDE PRO MENTE SANA

MEMBRES DU COMITÉ

M^{me} Maria BERNASCONI

Conseillère nationale, Grand-Lancy

M^{me} Valérie BOILLAT

Secrétaire syndicale, Genève

D^r Gilles GODINAT

Médecin-psychiatre FMH, Genève

M. Rolf HIMMELBERGER

Genève

M^{me} Yahann JAGGI

Genève

M. Robert JOOSTEN

Dr ès sciences, Lausanne

D^r Georges KLEIN

Médecin-psychiatre FMH,
médecin-chef du service hospitalier de psychiatrie
adulte, Hôpital de Malévoz, Monthey

M^{me} Jacqueline LAVOYER

Sociologue, responsable d'Info-Entraide Neuchâtel

M. Ueli LEUENBERGER

Conseiller national, Genève

M^{me} Nathalie NARBEL

Directrice de la Croix-Rouge genevoise, Genève

M. Bruno QUÉMENT

Infirmier en psychiatrie, St-Gingolph

M. Stéphane ROSSINI

Conseiller national, Haute-Nendaz

M. Krzysztof SKUZA

Sociologue, professeur HES-S2, HECV Santé, Lausanne

D^r Basile VARELTZIS

Médecin de famille FMH, Genève

MEMBRES DU BUREAU

M^{me} Béatrice DESPLAND, présidente

Juriste, Chancy

M^e Nils DE DARDEL

Avocat, Chêne-Bougeries

D^r Yasser KHAZAAL

Médecin-psychiatre, médecin adjoint HUG, privat-docent, président de la Société
suisse de psychiatrie sociale, Genève

D^r Evelyne KOLATTE

Médecin-psychiatre et psychothérapeute FMH, Hermance

D^r Philippe SCHALLER, trésorier

Médecin spécialiste en médecine interne FMH, Onex

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE EN 2013: DE NOUVEAUX PROJETS QUI SE CONCRÉTISENT.

Mise en œuvre de projets ou aboutissement de projets conçus antérieurement, consolidation des activités en cours: tels pourraient être, en résumé, les traits essentiels de l'année 2013.

Après une phase d'élaboration en collaboration avec la CORAASP et sous l'égide de l'EESP (Lausanne), la formation de «Pairs aidants en santé mentale» a débuté au mois de novembre. Quinze candidats sont actuellement engagés dans cette formation divisée en trois modules, l'un d'entre eux intégrant un stage pratique. Alors que la formation n'est pas encore arrivée à son terme, de nombreux points positifs peuvent d'ores et déjà être relevés, notamment le nombre de personnes intéressées et l'implication des candidats retenus dans le cursus de formation, sans oublier l'ouverture des institutions aux stages pratiques. Bien que de nombreuses questions subsistent en ce qui concerne l'insertion des personnes ayant achevé leur formation, il est indéniable que les objectifs visés par le projet seront atteints. Par leur vécu et leur savoir, les pairs aidants seront en mesure d'offrir un accompagnement de qualité à des personnes fragilisées et de participer, ainsi, au processus de leur rétablissement.

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, le nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant suscite de nombreuses interrogations et soulève d'importantes difficultés dans sa phase de mise en œuvre. Dans la limite de ses moyens, Pro Mente Sana a non seulement surveillé la concrétisation des normes légales, mais également développé un projet visant à l'élaboration d'un concept de défenseur des droits dans ce domaine. Grâce à la signature d'une convention avec l'Hôpital du Valais, Pro Mente Sana a été en mesure d'engager une cheffe de projet qui a pu mener à bien l'étude souhaitée. Les besoins ont été confirmés et identifiés. Une proposition de contrat de prestations, pour la mise en place d'un tel défenseur des droits a été rendue en fin d'année. Sa mise en œuvre devrait intervenir dans le courant 2014.

Ces deux éléments centraux ne sauraient faire passer au second rang les activités qui ont permis à Pro Mente Sana de maintenir sa place dans les instances cantonales, romandes et fédérales et d'asseoir son influence dans les débats en cours. On relèvera,

ainsi, que l'association a été intégrée, au niveau cantonal, à un groupe de réflexion sur les questions relatives aux mesures pénales et civiles en milieu psychiatrique, alors qu'au niveau fédéral, elle a poursuivi sa collaboration au sein du groupe d'experts de la DOK, afin de préparer des contre-propositions aux projets d'économie qui ne manqueront pas de toucher à nouveau l'assurance invalidité.

Dans les buts poursuivis par Pro Mente Sana, l'aide à la personne souffrant d'un handicap ou d'une maladie psychique occupe une place importante. Au cours de l'année 2013, les collaborateurs et collaboratrices de l'association ont été en mesure de répondre aux demandes de conseils juridiques et psychosociaux, ainsi qu'aux sollicitations croissantes de cours et conférences, émanant notamment d'institutions de formation, d'établissements hospitaliers et d'associations.

Les chiffres intégrés au présent rapport attestent l'importance des activités déployées au cours de l'année 2013. S'ils ne peuvent, à eux seuls, rendre compte de la qualité des prestations offertes, ils permettent de confirmer le rôle indispensable de l'association dans la défense des droits des personnes souffrant de troubles psychiques et de leurs proches.



Béatrice DESPLAND, présidente



POLITIQUE SOCIALE

LES RÉVISIONS DE LA LOI SUR L'ASSURANCE INVALIDITÉ

L'association romande Pro Mente Sana a continué de participer activement au travail du groupe d'experts de la DOK qui, en dépit de l'échec de la deuxième partie de la 6e révision, a décidé de continuer de se réunir pour tenter d'élaborer des contre-propositions aux sempiternels projets d'économie qui ne manqueront pas, tôt ou tard, de resurgir.

NOUVEAU DROIT DE PROTECTION DE L'ADULTE

Dans le cadre de la révision du code civil relative au nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013, Pro Mente Sana Suisse romande a cherché, dans les limites de ses moyens, à surveiller la mise en œuvre du nouveau cadre légal. Par ailleurs, suite à la signature d'une convention avec l'Hôpital du Valais pour l'élaboration d'un concept de défenseur des droits dans le domaine, Pro Mente Sana Suisse romande a pu engager une cheffe de projet pour mener à bien cette étude. Une proposition de contrat de prestations pour la mise en place d'un tel défenseur des droits a été rendue à la fin de l'année et sa mise en œuvre sera tentée courant 2014.

CONSEIL JURIDIQUE

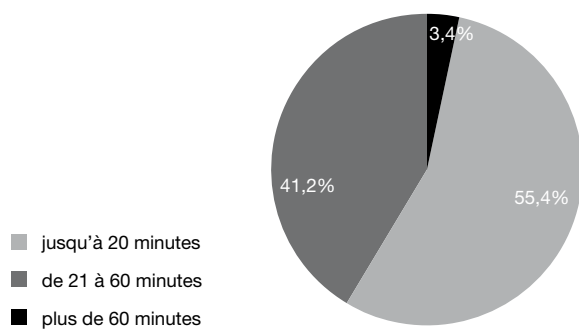
Le service de conseil juridique de Pro Mente Sana a pour mission d'offrir aux consultants de Suisse romande une analyse juridique de leur situation, d'examiner leurs moyens d'action et de les orienter vers d'autres services si le suivi d'un dossier s'avère nécessaire. Il traite de questions relatives à l'hospitalisation, aux traitements, aux assurances sociales, au droit du travail et de la famille, etc. Il s'occupe de tout problème juridique en lien avec la maladie et le handicap psychiques.

Durant l'année 2013, le conseil juridique a été sollicité à 444 reprises.

Nombre de conseils en 2013: 444

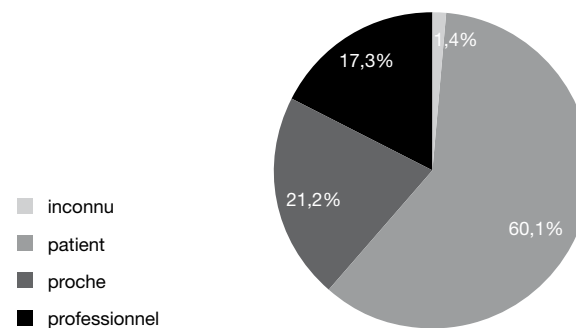
Durée des conseils :

Jusqu'à 20 minutes	246	55,4%
De 21 à 60 minutes	183	41,2%
Plus de 60 minutes	15	3,4%



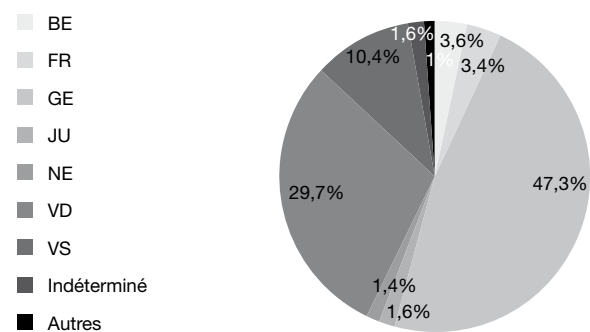
Statut du consultant :

Inconnu	Patient	Proche	Professionnel
6	267	94	77
1,4%	60,1%	21,2%	17,3%



Provenance de l'appel par canton :

BE	FR	GE	JU	NE	VD	VS	Indéterminé	Autres
16	15	210	7	6	132	46	7	5
3,6%	3,4%	47,3%	1,6%	1,4%	29,7%	10,4%	1,6%	1%



CONSEIL PSYCHOSOCIAL

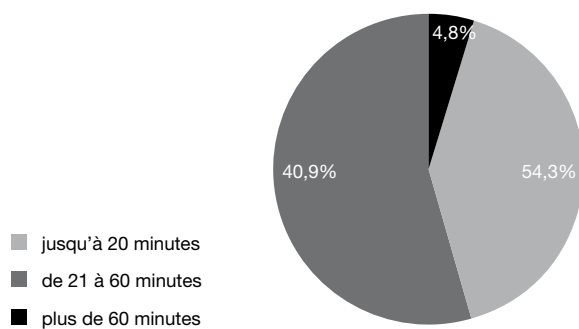
Le service de conseil psychosocial de Pro Mente Sana a pour mission de donner des informations sur des thèmes concernant la santé mentale et les troubles psychiques. Il doit actualiser les adresses répertoriées dans une base de données informatiques couvrant toute la Suisse romande, en rapport avec des questions de logement, de scolarité, de formation, de travail, de lieux d'activité et d'occupation, de loisirs et vacances, de prises en charge thérapeutiques, des coordonnées de groupes d'entraide et de soutien, etc. Enfin, il est en contact avec les diverses associations existantes dans le but d'apporter la meilleure information possible aux consultants.

Durant l'année 2013, le conseil psychosocial a été sollicité à 335 reprises.

Nombre de conseils en 2013: 335

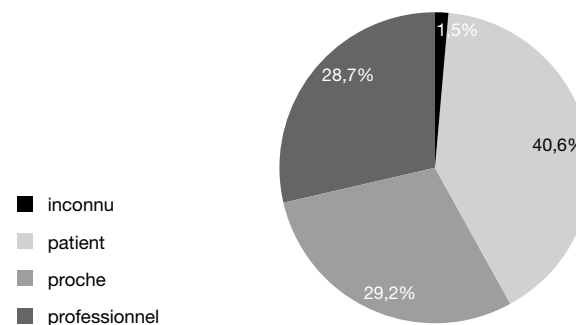
Durée des conseils :

Jusqu'à 20 minutes	182	54,3%
De 21 à 60 minutes	137	40,9%
Plus de 60 minutes	16	4,8%



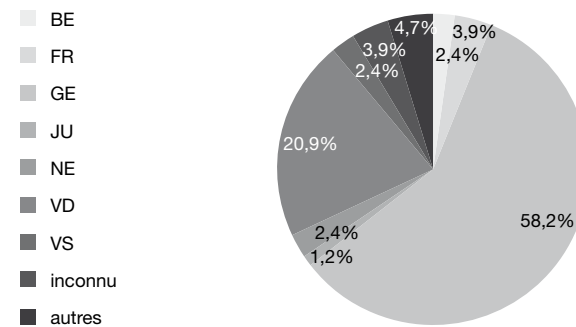
Statut du consultant :

Inconnu	Patient	Proche	Professionnel
5	136	98	96
1,5%	40,6%	29,2%	28,7%



Provenance de l'appel par canton :

BE	FR	GE	JU	NE	VD	VS	Inconnu	Autres
8	13	195	4	8	70	8	13	16
2,4%	3,9%	58,2%	1,2%	2,4%	20,9%	2,4%	3,9%	4,7%



ACTIVITÉS D'INFORMATION DE PRO MENTE SANA

PUBLICATIONS

Lettres trimestrielles

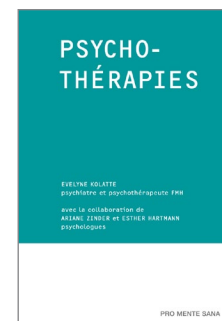
Chaque numéro de la lettre trimestrielle de Pro Mente Sana est adressé à plus de 4 000 destinataires. Ce nombre est en constante augmentation. En 2013, le rythme de quatre lettres annuelles a été quelque peu modifié par l'envoi de deux numéros doubles, dont un à cheval sur 2014.

- Lettre trimestrielle n° 59: «Sécurité du revenu et troubles psychiques» de Julien Dubouchet Corthay, secrétaire général de Pro Mente Sana association romande.
- Lettre trimestrielle n° 60-61: «Les troubles psychiques: une question sociétale, suivi d'un Petit résumé du nouveau manuel diagnostique psychiatrique américain, le DSM-5» de Julien Dubouchet Corthay, secrétaire général de Pro Mente Sana association romande, avec une contribution de Basile Varelziz, Dr en médecine psychosomatique et addictologie, membre du comité de Pro Mente Sana.
- Lettre trimestrielle n° 62-63: «Renforcer l'autonomie – diminuer la contrainte» prise de position de la fondation Pro Mente Sana.

Brochures thématiques

En 2013, Pro Mente Sana a publié deux nouvelles brochures.

Psychothérapies



UNE PSYCHOTHÉRAPIE, POURQUOI?

Par Evelyne Kolatte, psychiatre et psychothérapeute FMH avec la collaboration d'Ariane Zinder et Esther Hartmann, psychologues.

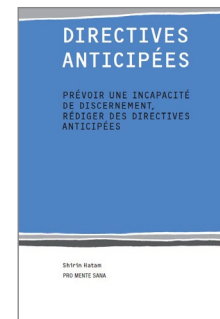
Cette brochure se propose de répondre à quelques-unes des questions que vous pouvez vous poser au moment d'entreprendre une démarche qui n'est pas anodine. En effet, une psychothérapie est un traitement spécifique dont il est important de connaître les possibilités d'application, les buts, les exigences, les résultats.

Comment en vient-on à se poser la question? La proposition peut venir d'un tiers : médecin traitant, proche, collègue, connaissance, qui constate que nous n'allons pas bien, que nous sommes triste, irritable, angoissé, sans énergie, tenant des propos inhabituels,

buvant trop, que les somnifères ou les antidépresseurs prescrits sont sans effet ou insuffisants. Mais peut-être y avons-nous pensé spontanément, dans un moment difficile, avec le sentiment d'avoir besoin d'une aide pour affronter une souffrance devenue trop lourde. Il est aussi possible que nous y songions depuis longtemps, prenant conscience que notre fonctionnement psychique est source d'isolement, de conflits, d'échecs répétés, mais que nous n'avons pas osé nous engager dans une forme de traitement dont les implications et les résultats nous semblaient peu clairs. La question peut aussi se poser pour une personne de notre entourage que nous voyons en difficulté, voire en danger, dont nous percevons la souffrance et que nous aimerions convaincre d'accepter des soins dont elle doute de l'efficacité ou qu'elle refuse d'envisager.

Lorsque la souffrance psychique est intense ou qu'elle dure et qu'elle requiert le recours à une aide spécialisée, est-ce que la psychothérapie est le traitement adéquat? Pouvoir mettre des mots sur des émotions qui nous submergent, rompre un silence qui nous isole, exprimer une colère retenue, parler de la honte qui nous ronge a-t-il vraiment une valeur thérapeutique? La psychothérapie est-elle une alternative aux médicaments? Peut-elle aider à renoncer à des substances qui permettent d'affronter le stress professionnel? De vivre moins négativement les épreuves liées à la maladie et à la vieillesse? De modifier des éléments problématiques de notre personnalité? À quoi faut-il s'attendre lorsqu'on s'engage dans une psychothérapie? Quel en est le coût, en termes financiers, mais aussi en temps? Peut-elle être déstabilisante en faisant resurgir des souvenirs douloureux, en réactivant les effets nocifs de traumatismes passés? Va-t-elle mettre en danger un fragile équilibre de couple? Lorsqu'on s'y est engagé, peut-on espérer y mettre un terme? Il est important, lorsqu'on envisage de rencontrer un possible thérapeute, de pouvoir formuler ses attentes, ses hésitations, ses craintes.

La psychothérapie peut être indiquée dans différentes situations problématiques, difficultés transitoires ou durables, symptômes perturbant la vie quotidienne ou relationnelle, pathologies psychiatriques aiguës, cycliques ou chroniques. Si elle peut être une alternative aux médicaments psychotropes, elle peut aussi y être associée. Dans certains cas, l'association sera nécessaire et potentialisera les effets des deux thérapeutiques.



“DIRECTIVES ANTICIPÉES, prévoir une incapacité de discernement, rédiger des directives anticipées”, rééd. 2014

Shirin Hatam, juriste, LLM, titulaire du brevet d'avocat avec la collaboration de Madame Asuman Kardes, titulaire du brevet d'avocat

Les directives anticipées, un droit du patient autant qu'un outil thérapeutique

Tôt ou tard, la maladie psychique conduit le patient à s'interroger sur son expérience et à ne plus vouloir revivre ses souffrances.

Grâce aux directives anticipées, il a désormais le droit de déterminer la forme de soins qu'il voudra recevoir en cas d'une nouvelle hospitalisation. Cette brochure fait largement part du cadre légal dans lequel s'inscrivent les directives anticipées. Elle propose également un schéma de rédaction et des pistes de réflexion pour que leur élaboration soit la plus exhaustive possible. Car il s'agit de comprendre que les directives anticipées sont l'expression de la volonté libre et éclairée de toute personne qui anticiperait une possible perte de discernement. Grâce à ce document, le patient pourra commencer l'élaboration de directives anticipées en toute connaissance de cause. Il aura la possibilité de savoir ce qu'elles sont légalement mais surtout les limites qui leur sont également assignées. Au-delà du cadre légal et des formalités d'usage, il faut également souligner que les directives anticipées sont un pont vers la connaissance de soi et, à cet effet, un bel outil thérapeutique : en effet, une telle démarche doit se pencher sur le passé du patient, sur ce qui a provoqué ses précédents séjours hospitaliers, sur les soins qu'il a reçus et qu'il souhaite ne plus se voir proposer pour être à même de comprendre ce qu'il faut désormais éviter. C'est une véritable fouille dans le passé qui va s'opérer en vue de désamorcer les éléments qui l'ont fait souffrir et ne plus leur donner le champ libre à l'avenir. C'est également un dialogue possible avec des partenaires de soins qui pourraient l'aider à envisager des alternatives thérapeutiques à des traitements qu'il refuse désormais, mais aussi l'aider à dépister et identifier les signaux d'alerte de la maladie et ainsi de la prévenir. Aussi, tout en restant toujours maître de ses directives, le patient peut se voir éclairer par un réseau thérapeutique, médecins ou infirmiers-cliniciens, qui seront à même de l'aider à élaborer ses directives par des échanges, une fructueuse collaboration et une communication qui peut même, dans certains cas, désamorcer les tensions parfois ressenties en institution psychiatrique.

SITE INTERNET

Le site promentesana.org a reçu plus de 43 115 visites en 2013.

COLLOQUES ET ÉVÉNEMENTS

Pro Mente Sana Suisse romande a contribué, seule ou en collaboration avec d'autres, à l'organisation de divers événements durant l'année 2013:

- Une soirée de présentation-discussion autour du Recovery, qui a eu lieu le 26 mars à Lausanne.
- En collaboration avec l'HETS et le 2^e observatoire: une journée de formation autour du thème des «Troubles psychiques comme accidents du travail?» qui s'est tenue à Genève le 25 mai 2013.
- Le congrès annuel du GRAAP, autour du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, qui s'est tenu à Lausanne les 25 et 26 mai 2013.
- La journée du GREA (groupement romand pour l'étude des addictions) autour du DSM-V, qui s'est tenue à Genève le 6 juin 2013.
- La journée du réseau romand pour le rétablissement (R³) qui s'est tenue à Malévoz le 26 novembre 2013.

PRO MENTE SANA DANS LES MÉDIAS

Pro Mente Sana Suisse romande est citée fréquemment dans les médias romands.

Recovery :

- «Regard neuf sur les troubles psychiques», Le Courrier, 11.03.13
- «Soirée de discussion sur le Recovery», Le Courrier, 11.03.13
- «Les pensées ne sont que des pensées», Le Courrier, 11.03.13
- «Se remettre d'une maladie mentale», 24 Heures, 19.03.13

Psytrialogue :

- «Santé mentale et société», Tribune de Genève, 10.04.13
- «18 h 30, Echange», Tribune de Genève, 18.09.13

Formation «Pairs aidants» :

- «Les pairs aidants: expérience et développement dans le champ du retard mental», Journal européen de la déshabilité intellectuelle, 24.05.13
- «Patients devenus soignants», La Liberté, 04.12.13

Divers :

- «Les maladies psychiques bouleversent l'invalidité», Revue Reiso, 24.01.13
- «Soutien ambigu à Yvan Perrin», Le Matin, 06.03.13
- «The impact of a depression awareness campaign on mental health literacy and mental morbidity among gay men», Journal of Affective Disorders, 11.04.13
- «Quand le stress sera reconnu comme un accident de travail...», l'Événement syndical, 05.06.13
- «Philippe Rey-Bellet, un psychiatre engagé», Pages romandes, septembre 2013
- «Nouveaux droits pour les patients, et leurs proches, dès 2013», Plaidoyer, 06.10.13

Radios/TV interventions :

- «Présentation de Pro Mente Sana», Radio sans chaînes, 19.02.13
- «Psytrialogue 2013, Santé mentale et société», Radio Cité, 10.04.13
- «Esther Hartmann, psychologue, présente les troubles mentaux», Radio Cité, 23.04.13
- «DSM-5: sommes-nous tous fous?», RTS 1, émission 36.9°, 01.05.13
- «Formation de pairs aidants en psychiatrie à Lausanne», RTS la 1^{ère}, 14.05.13
- «Psytrialogue 2013, Incapacité de gain, capacité d'action?», Radio Cité, 13.06.13

- «Nouvelle brochure; Psychothérapies», Radio Cité, 27.06.13
- «Psytrialogue 2013, Ces lois qui nous gouvernent...», Radio Cité, 18.09.13
- «Esther Hartmann, chargée de projet pour Pro mente Sana, et les troubles psychiques», Radio Cité, 08.10.13 et 15.10.13
- «Le concept du psytrialogue», Radio Cité, 25.11.13

COURS, CONFÉRENCES ET INTERVENTIONS DE PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

Pro Mente Sana est de plus en plus sollicitée pour donner des cours et des conférences, par diverses institutions, hautes écoles, universités et associations.

- 17.01.2013: Cours «PSYFOR», Psychiatrie communautaire, Hôpital de Psychiatrie, Belle-Idée, Genève
- 22.01.2013: Cours «Recovery» pour les professionnels de foyer des Etablissements publics pour l'intégration (EPI), Genève
- 24.01.2013: Présentation «Nouveau droit de la protection de l'adulte», Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), Vaud
- 25.01.2013: Cours «PSYFOR», Psychiatrie sociale et santé mentale, Hôpital de Psychiatrie, Belle-Idée, Genève
- 04/05/18.02.2013: Cours «Recovery» pour les professionnels de foyers, Etablissements publics pour l'intégration (EPI), Genève
- 07.02.2013: Cours à option «Le médecin et la loi: médecine, psychiatrie et droit», séminaire sur le thème des associations de défense des droits des patients, Centre médical universitaire (CMU), Genève
- 20.02.2013: Cours «Troubles psychiques et réinsertion sociale», Ecole d'Assistant(e)s socio-éducatif(ve)s, Genève
- 22.02.2013: Cours «PSYFOR», Psychiatrie sociale et santé mentale, Hôpital de Psychiatrie, Belle-Idée, Genève
- 01.03.2013: Cours «Rôle des associations de patients en matière de troubles psychiques», Haute école de travail social (HETS), Genève
- 01.03.2013: Cours «PSYFOR», Haute école de travail social (HETS), Genève
- 04/05/18/19.03.2013: Cours «Recovery» pour les professionnels de foyers, Etablissements publics pour l'intégration (EPI), Genève
- 08.03.2013: Cours «Aide contrainte: contextes légaux et différents statuts», Haute école de travail social (HETS), Genève
- 12.03.2013: Cours «Troubles psychiques et réinsertion sociale», Ecole d'Assistant(e)s socio-éducatif(ve)s, Genève
- 22.03.2013: Cours «PSYFOR», Psychiatrie sociale et santé mentale, Hôpital de Psychiatrie, Belle-Idée, Genève

- 25.03.2013: Cours «Troubles psychiques et réinsertion sociale», Ecole d'Assistant(e)s socio-éducatif(ve)s, Genève
- 10.04.2013: Cours «Perspectives soignantes», Hôpital de Psychiatrie, Belle-Idée, Genève
- 26.04.2013: Cours «PSYFOR», Psychiatrie sociale et santé mentale, Hôpital de Psychiatrie, Belle-Idée, Genève
- 29.04.2013: Intervention «Les nouvelles curatelles», Association Le Relais, Genève
- 28.05.2013: Intervention «Tour d'horizon romand des mises en œuvre de la nouvelle loi sur la protection de l'adulte», Congrès du GRAAP 2013, Vaud
- 17.06.2013: Cours «Travail et troubles psychiques», Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, Genève
- 06/24.09.2013: Cours «PSYFOR», Psychiatrie sociale et santé mentale, Hôpital de Psychiatrie, Belle-Idée, Genève
- 26.09.2013: Cours «PSYFOR», Formation continue Etablissements publics pour l'intégration (EPI) et HUG, Genève
- 11.10.2013: Cours «Troubles psychiques et réinsertion sociale», Ecole d'Assistant(e)s socio-éducatif(ve)s, Genève
- 14.10.2013: Cours «PSYFOR», DAS en psychiatrie clinique, partenariat entre les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) et la Haute école de santé (HEDS), Genève
- 15.10.2013: Cours «PSYFOR», CAS en santé mentale, Université de Genève, Genève
- 07/14/21/28.11.2013: Cours «Recovery» se rétablir en santé mentale, Etablissements publics pour l'intégration (EPI), Genève
- 20.11.2013: Présentation «Directives anticipées et nouveau droit de la protection de l'adulte», EMS de Bru, Vaud
- 22.11.2013 : 5^e Journée R³ "Power to the people", Hôpital de Malévoz, Valais
- 06.12.2013: Cours «La pensée critique au service des usagers», Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP), Vaud

Pro Mente Sana participe également au comité de REISO, revue d'information sociale romande, qui informe les professionnels de l'intervention, de la formation et de la recherche en action sociale et en santé. Elle fait connaître et valorise leurs compétences, décloisonne les divers champs d'activité, fournit une plateforme d'échanges des savoirs et des savoir-faire en Suisse romande. Média en ligne, REISO est un site indépendant et ouvert aux débats: www.reiso.org.

Pro Mente Sana est partenaire du site internet de santé tout public des éditions Médecine et Hygiène, Planète Santé: www.planetesante.ch

DÉFENSE D'INTÉRÊTS

CHANTIERS LÉGISLATIFS

Pro Mente Sana intervient dans le cadre de procédures de consultation, de prises de position sur des projets de loi, des révisions de lois et des rapports officiels. Pro Mente Sana est également consultée en tant qu'experte pour participer à des commissions ou des groupes de travail institués par les autorités et les administrations.

Niveau fédéral

Pro Mente Sana a poursuivi son travail en commun avec la DOK au sujet de la deuxième partie de la 6e révision de l'assurance invalidité qui a été approuvée par le Conseil des États en décembre 2011. Ce projet de révision est passé devant le Conseil national en 2012, puis est retourné aux États en 2013. À l'issue d'une tentative de conciliation par la conférence ad hoc, le projet a été définitivement enterré durant la session d'été.

PARTICIPATION À DES COMMISSIONS

Genève

Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients

Avec l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, la commission a disparu au 1^{er} janvier 2013, ses prérogatives ayant été transférées au nouveau Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE). Lorsque ce dernier juge d'affaires relatives aux mesures de placement à des fins d'assistance ou autres mesures non consenties par la personne concernée, un des deux assesseurs siégeant aux côtés d'un magistrat de carrière est un représentant d'associations de défense des patients. Pour une entrée en fonction au 1^{er} janvier, ces 10 assesseurs devaient être élus avant la fin de l'année. C'est ainsi que Pro Mente Sana s'est activée pour trouver et présenter des candidats et qu'elle a réussi à faire élire 3 représentants en son nom, ainsi que 2 autres en provenance d'une association de personnes concernées (ATB&D).

Autorité supérieure de levée du secret professionnel

Pro Mente Sana a également une représentante dans cette instance, qui a été reconduite à l'occasion du renouvellement de la commission en 2013.

RÉSEAU HANDICAP

Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux handicapés (DOK)

Le travail au sein des groupes de défense d'intérêts, au niveau romand et fédéral, est essentiel pour faire avancer la cause et les droits des personnes handicapées psychiques.

Pro Mente Sana Suisse romande participe donc régulièrement aux réunions et travaux de la DOK. En 2013, la DOK a travaillé activement à promouvoir les droits des personnes handicapées dans le cadre de la deuxième partie de la 6e révision de l'assurance invalidité. Pro Mente Sana a participé aux actions de lobbying organisées par la DOK.

TRAVAUX AVEC LES INSTITUTIONS PSYCHIATRIQUES

Rencontres entre les associations et le service de psychiatrie adulte, HUG

Pro Mente Sana participe, depuis plusieurs années, aux rencontres entre les associations et le service de psychiatrie adulte des HUG, représenté par les responsables de différents secteurs, médical, infirmier, social et administratif. L'objectif de ces réunions est de faire progresser la connaissance réciproque, de débattre de thématiques importantes et de collaborer sur des projets précis afin de développer un partenariat entre la direction de l'hôpital et les associations de patients, de proches ou de défense d'intérêts des malades.

Conseil d'éthique clinique des HUG

Pro Mente Sana a été auditionnée en mars 2013 en vue de l'élaboration de recommandations en matière de «mesures physiques limitant la liberté de mouvement».

Mesures pénales et civiles en milieu psychiatrique

Pro Mente Sana a été associée aux réflexions des HUG quant aux problèmes thérapeutiques posés par les soins contraints dans le cadre des mesures pénales et civiles. Réflexions qui ont fait l'objet d'un café éthique au sein de l'Hôpital de Belle-Idée.

Société suisse de psychiatrie sociale, section romande

Pro Mente Sana est membre du comité de la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale et collabore à l'organisation des manifestations de cette société.

Horizonsud

Ce lieu de vie a sollicité les conseils de Pro Mente Sana pour la rédaction de son contrat d'accompagnement.

Projet d'étude d'un dispositif de «défenseur des droits des patients»

Dans le cadre du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, les droits des patients, notamment dans le domaine de la psychiatrie, ont été en partie modifiés et appellent de nouvelles procédures de prise en charge. Ce projet en collaboration avec l'Hôpital du Valais vise à mettre sur pied un concept institutionnel dédié à cette thématique du droit des patients concernant les différentes mesures de traitement sans consentement.

Avec l'objectif initial d'une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2014, il s'agissait, courant 2013, d'établir un concept global et détaillé pour un poste de «défenseur des droits» des patients. Le concept devait impérativement comprendre la définition du profil de la personne amenée à occuper le poste, soit notamment ses compétences professionnelles, son taux d'activité et sa rémunération. Devront également être précisés les aspects organisationnels du poste comme le lieu de travail, le rattachement administratif et l'équipement matériel nécessaire. Un élément central du concept était la définition du cahier des charges du poste, qui devait comprendre, outre les tâches spécifiquement rattachées à la défense individuelle des personnes, des actions de formation et d'information à l'intention des professionnels concernés, ainsi que des démarches à l'égard des autorités et des institutions de soins et/ou socio-éducatives. Un autre point important était de définir le champ d'activités, aussi bien géographique que thématique (le public cible). Un rapport en ce sens ainsi qu'un modèle de contrat de prestations ont pu être finalisés fin 2013, qu'il s'agit désormais de proposer à la mise en œuvre aux autorités valaisannes.

Informations et formations «recovery» pour les personnes et les professionnels

Pro Mente Sana s'engage pour faire connaître le courant du Recovery/Rétablissement. A Genève, dans le cadre des EPI Etablissement publics pour l'intégration, deux équipes professionnelles de foyers du secteur socio-éducatif ont suivi à tour de rôle une formation de 12h en février et mars 2013 informant sur le Recovery et questionnant pour une pratique tournée vers le Recovery. Dans le secteur Culture et loisirs, un cours «Recovery, se rétablir en santé mentale» de 12h a été donné en novembre 2013 pour des personnes ayant

vécu des troubles psychiques. Ces heures de formations ont été animées par la psychologue- conseillère psychosociale de Pro Mente Sana avec la collaboration de personnes ayant déjà suivi le cours en 2012 et de pairs praticiens en formation.

D'autre part, Pro Mente Sana reçoit dans ses locaux pour des séances de partage et de réflexion les personnes ayant participé au cours Recovery des EPI. La question s'est posée de créer un outil utile pour le Recovery.

D'autres séances d'informations se sont tenues sur demande.

PRESTATIONS POUR L'ENCOURAGEMENT À L'ENTRAIDE

Projet Pairs

Pro Mente Sana a conçu depuis 2012 un projet de formation et de soutien de pairs aidants au sein des différentes institutions et associations du domaine de la santé psychique en Suisse romande.

Un pair aidant, tel que le définit l'association québécoise pour la réadaptation psychosociale, est un membre du personnel atteint ou ayant été atteint d'un trouble grave de la santé mentale. À partir de son expérience de la maladie et de son processus de rétablissement, il aide ses pairs à surmonter les obstacles et à identifier ce qui les aide à se rétablir. Cette personne devrait être considérée comme un membre actif d'une équipe pluridisciplinaire, ce qui permettrait d'intégrer cette fonction spécifique relative à l'accompagnement du patient dans son processus de rétablissement.

L'émergence de cette nouvelle fonction dans le domaine de la santé mentale est directement liée à ce que l'on définit comme le mouvement du Recovery. Ce dernier revendique la reconnaissance de compétences et un droit à la parole des usagers des services de santé mentale. Il s'agit d'un véritable changement de paradigme qui conduit des services traditionnels à donner aux usagers un droit au discours, à l'action et à la prise de décision.

Le pair aidant bouleverse les pratiques professionnelles. Par sa présence, il permet très souvent une remise en question des pratiques institutionnelles usuelles et teste leur capacité à s'ouvrir à de nouvelles conduites. En effet, son intégration nécessite de la part de l'équipe pluridisciplinaire qu'elle s'engage dans une voie qui reconnaît l'expérience des usagers comme une expertise et une source d'enrichissement pour l'organisation.

Un pair aidant peut avoir plusieurs rôles au sein d'une organisation : coanimer des groupes sur le rétablissement, participer à la réflexion collective sur des projets de soins globaux, informer des équipes sur le concept de rétablissement, prendre part à des activités sociales ou récréatives, accompagner un usager dans différents projets, notamment.

L'intégration de ce nouveau professionnel nécessite, tant pour l'institution que pour les différents professionnels qui la côtoient, qu'ils développent une réflexion sur les modalités d'intervention qu'ils souhaitent lui proposer. Il est indispensable de préciser quelle place lui sera réellement faite. Dès lors, les différents professionnels doivent mener une réflexion sur leur propre fonction, leur rôle et donc sur leur identité professionnelle.

Intégrer un pair aidant dans une équipe signifie qu'un nouveau collaborateur sera susceptible d'intervenir dans les activités jusqu'alors réservées aux professionnels « traditionnels ». Il convient donc de se poser la question du fondement de ce changement de paradigme ainsi que de sa validité. Qu'apporte un pair aidant? Est-il nécessaire de l'intégrer au sein de son institution pour qu'elle soit orientée «rétablissement»? Comment avoir confiance en lui? Quels seraient les écueils à éviter?

Ce sont à ces questions, comme à d'autres, que le projet de l'association romande Pro Mente Sana, en collaboration avec la fondation suisse Pro Mente Sana, veut apporter des réponses.

En 2013, Pro Mente Sana Suisse romande a finalisé un projet de formation de pairs aidants pour la Romandie, en collaboration avec la CORAASP et l'EESP et a œuvré à la recherche de fonds pour financer une première volée de quinze étudiants qui a pu ainsi démarrer la formation en novembre 2013.

Psytrialogue à Genève

Un psytrialogue est un espace d'échange réunissant des personnes concernées par les troubles psychiques, des proches, des bénévoles, ainsi que des professionnels et des étudiants issus du domaine médicosocial. En effet, chacun peut y partager son expérience, dans le respect de l'anonymat et sans que l'on tienne compte de son statut.

En 2008, le psytrialogue avait été suspendu. En 2010, un nouveau collectif d'organisations avait été mis sur pied pour relancer ces réunions à Genève. Si le projet est coordonné par Pro Mente Sana et le GREPSY, les autres organisations partenaires – AETOC, l'ApAJ, Arcade 84, Atelier Galiffe (CSP), ATB&D, la Croix-Rouge genevoise, Le Biceps, l'Hospice

général, Pro Infirmis, le R.E.E.V., Le Relais, Stop Suicide, la fondation Trajets – ont participé activement à sa reprise.

Quatre thèmes, choisis par le collectif, ont été proposés au public du psytrialogue en 2013: «Santé psychique et citoyenneté», «Incapacité de gain, capacité d'action?», «Ces lois qui nous gouvernent...» et «Exclusion, intégration».

GREPSY, groupe de rencontre et d'échange en santé psychique

Le GREPSY permet la rencontre de plusieurs associations professionnelles et bénévoles du domaine psychique à Genève. Pro Mente Sana a participé à 10 réunions du GREPSY en 2013.

Projet de création d'un bureau Info-entraide à Genève

En collaboration avec Bénévolat-Vaud, qui a reçu le mandat d'Info-Entraide Suisse (ex-Kosch) de développer des projets de centres d'entraide autogérés en Suisse romande, Pro Mente Sana a participé aux réunions afin de voir se concrétiser un projet de centre Info-entraide à Genève.

«Troubles psychiques et associations: regards, ressources», cours de formation «PSYFOR» donné en collectif à Genève et film documentaire

En partenariat avec des associations de personnes concernées (ATB, AETOC, L'Expérience, le R.E.E.V.) et des associations de proches (Le Relais, le Biceps), Pro Mente Sana organise et pilote un cours à l'intention des professionnels de la santé qui a pour objectif de présenter des témoignages de personnes concernées et de démontrer ainsi l'utilité de l'expertise des malades.

Ce cours a été dispensé à neuf reprises en 2013, notamment à la Haute école de travail social, à la Haute école de santé, pour des médecins généralistes et dans les établissements publics pour l'intégration.

L'Atelier d'art

Pro Mente Sana s'est fortement investie pour éviter la fermeture d'un espace de création artistique fréquenté essentiellement par des personnes souffrant de troubles psychiques et en situation de précarité sociale. Suite à des problèmes de gestion, l'association s'est vu en effet résilier son contrat de bail en mains de la ville de Genève après avoir déjà perdu

sa petite subvention. Pro Mente Sana a coordonné la reconstitution d'une nouvelle association et obtenu un prolongement de neuf mois du bail, ce qui a laissé le temps aux animateurs de cet atelier de trouver une solution de repli.



REVIDOR SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE SA

Rue Agasse 54
Case postale 556
1211 Genève 17

T 022 707 04 10
F 022 736 41 14
E info@revidor.ch

www.revidor.ch
CHE-100.763.848 TVA

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
SUR LE CONTRÔLE HESTHEINT A L'

Association PRO MENTE SANA

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes & profits, annexe et tableau de financement) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de l'association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes aux lois, règlements et directives suivantes, LGAF, LSGAF, LIAF, directives étatiques, aux Swiss Gaap RPC ainsi qu'à la loi suisse.

Les comptes annuels présentent un déficit de l'exercice de CHF 6'147.56.

Genève, le 8 avril 2014

REVIDOR - SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE SA

G. Anthoine
Expert-Réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de pertes & profits et annexe)
Tableau de variation du capital,
Tableau de financement

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

(avec chiffres comparatifs 2012)

ACTIF	2013 CHF	2012 CHF
Actifs circulants		
Liquidités	103'180.11	47'442.79
Comptes de régularisation actif		
Charges payées d'avance	-	10'871.35
Produits à recevoir	32'551.75	11'035.00
Total des actifs circulants	135'731.86	69'349.14
Actifs immobilisés		
Immobilisations corporelles	12'420.60	10'498.69
Immobilisations financières - dépôt garantie	8'810.25	8'805.15
Total des actifs immobilisés	21'230.85	19'303.84
TOTAL DE L'ACTIF	156'962.71	88'652.98
PASSIF	2013 CHF	2012 CHF
Capitaux étrangers		
Créancier État de Genève (traitement résult.)	-	-657.80
Charges à payer	16'991.56	15'851.52
Total des capitaux étrangers	16'991.56	15'193.72
Capital des fonds		
Fonds pour «projet Collectif psytrialogue»	2'383.80	1'586.90
Fonds «parc informatique»	78.00	2'613.00
Fonds «photocopieur»	3'878.00	5'817.00
Fonds «pairs aidants»	-	-
Fonds « formation pairs aidants»	76'994.35	
Total du capital des fonds	83'334.15	10'016.90
Capital de l'organisation		
Capital libre (résultats cumulés)	63'442.36	67'272.50
(Perte) / Bénéfice de l'exercice	-6147.56	-3'830.14
Total capital de l'organisation	-657.80	63'442.36
TOTAL DU PASSIF	156'962.71	88'652.98

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

(avec budget 2013 et chiffres comparatifs 2012)

	2013 CHF	2012 CHF	Budget 2013 CHF
PRODUITS			
Produits des aides financières:			
Subvention des collectivités publiques	481'563.70	483'161.40	644'661.00
Produits des prestations	62'070.05	-	
Dons et cotisations	9'370.00	14'038.00	14'000.00
		497'199.40	
Autres produits:	7'374.37	11'134.11	12'000.00
Total des produits	560'378.12	508'333.51	670'661.00
CHARGES			
Charges liées aux prestations fournies:			
Frais de personnel	440'355.90	411'634.63	380'770.00
LUFEB	104'201.70	71'251.23	146'500.00
Autres charges d'exploitation	41'859.90	37'474.20	43'470.00
	586'417.50	520'360.06	570'740.00
Charges d'administration:			
Frais de bureau et administratifs	49'437.18	34'656.59	99'666.00
Résultat d'exploitation	-75'476.56	-46'683.14	255.00
Résultats financiers			
Intérêts créanciers	42.10	40.55	100.00
Frais bancaires et postaux	-395.85	-320.30	-250.00
		-279.75	-150.00
Produits exceptionnels			
Projet «formation pairs aidants»	140'500.00		
Projet «Collectif psytrialogue»	2'500.00		
Charges d'amortissements			
Amortissements des immobilisations		-5'666.00	
Résultat avant affectation des dons	67'169.69	-52'628.89	105.00

Résultat des fonds affectés			
Dons affectés	-	32'750.00	
Fonds pour «projet GREPSY»	-	-	
Utilisation du fonds «projet GREPSY»	-	-	
Fonds pour «projet Collectif psytrialogue»	-2'500.00	-2'750.00	
Utilisation du fonds «projet Collectif psytrialogue»	1'703.10	2'834.30	
Fonds «parc informatique»	-	-	
Utilisation du fonds «parc informatique»	2'535.00	2'535.00	
Fonds «photocopieur»	-	-	
Utilisation du fonds «photocopieur»	1'939.00	1'939.00	
Fonds «pairs aidants»	-	-30'000.00	
Utilisation du fonds «pairs aidants»	-	30'000.00	
Fonds « formation pairs aidants »	-140'500.00		
Utilisation du fonds « formation pairs aidants »	63'505.65		
Perte avant thésaurisation	-6'147.56	-15'320.59	105.00
Part des subventions non dépensées à restituer (2010)	-	-	
Part des subventions non dépensées à restituer (2011)	-	-	
Part des subventions non dépensées à restituer (2012)	-	11'490.45	
Part des subventions non dépensées à restituer (2013)	-	-	
(Perte) / Bénéfice de l'exercice	-6'147.56	-3'830.14	105.00

TABLEAU DE FINANCEMENT

	2013 CHF	2012 CHF
Résultat de l'exercice	-6'147.56	-3'830.14
(Augment.) / dimin. des charges payées d'avance	10'871.35	-1'226.10
(Augment.) / dimin. des produits à recevoir	-21'516.75	-10'528.60
Augment. / (dimin.) du passif de régularisation	1'140.04	619.05
Augment. / (dimin.) de la créance État de Genève	-657.80	-11'490.45
Amortissement	8'655.09	5'666.00
1 Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	-1508.07	-16'960.10
Désinvestissement / (investissement) en immobilisations corporelles	-10'577.00	-
Désinvestissement / (investissement) en immobilisations financières	-5.10	-8.80
+ 2 Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-10'582.10	-8.80
Augment. / (dimin.) du fonds pour «projet Collectif psytrialogue»	796.90	-84.30
Augment. / (dimin.) du fonds pour « parc informatique »	-2'535.00	-2'535.00
Augment. / (dimin.) du fonds pour « photocopieur »	-1'939.00	-1'939.00
Augment. / (dimin.) du fonds pour «formation pairs aidants»	76'994.35	-
Perte 2012 prise en charge selon contrat de prestations	657.80	-
+ 1 Flux de fonds provenant de l'activité de financement	73'975.05	-4'558.30
= VARIATION NETTE DES DISPONIBILITÉS	55'737.32	-25'357.34
Soit:		
Existant final des disponibilités	103'180.11	47'442.79
./. existant initial des disponibilités	-47'442.79	-72'800.13

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

2013	Solde au	Dotation	Transfert de fonds internes	Utilisation	Solde au
	1.1.2013	2013	2013	2013	31.12.2013
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Capital de l'organisation					
Capital libre (résultats cumulés)	63'442.36				63'442.36
Résultat exercice				-6'147.56	-6'147.56
Perte 2012, prise en charge selon contrat de prestation				-657.80	
Total capital de l'organisation	63'442.36	-	-	-6'805.36	56'637.00
Moyens provenant du capital des fonds					
Fonds projet					
«Collectif psytrialogue»	1'586.90	2'500.00	-	-1'703.10	2'383.80
Fonds «parc informatique»	2'613.00	-	-	-2'535.00	78.00
Fonds «photocopieur»	5'817.00	-	-	-1'939.00	3'878.00
Fonds «pairs aidants»	-	-	-	-	-
Fonds formation pairs aidants	-	140'500.00	-	-63'505.65	76'994.35
Capital des fonds affectés	10'016.90	143'000.00	-	-69'682.75	83'334.15

2012	Solde au	Dotation	Transfert de fonds internes	Utilisation	Solde au
	1.1.2012	2012	2012	2012	31.12.2012
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Capital de l'organisation					
Capital libre (résultats cumulés)	67'272.50				67'272.50
Résultat exercice		-52'628.89		48'798.75	-3'830.14
Total capital de l'organisation	67'272.50	-52'628.89	-	48'798.75	63'442.36
Moyens provenant du capital des fonds					
Fonds projet					
«Collectif psytrialogue»	1'671.20	2'750.00		-2'834.30	1'586.90
Fonds «parc informatique»	5'148.00			-2'535.00	2'613.00
Fonds photocopieur	7'756.00			-1'939.00	5'817.00
Fonds pairs aidants		30'000.00		-30'000.00	-
Capital des fonds affectés	14'575.20	32'750.00	-	-37'308.30	10'016.90

ANNEXE SELON L'ARTICLE 663B CO

	2013 CHF	2012 CHF
Montants des cautionnements, obligations de garanties non portées au bilan et constitution de gages en faveur de tiers	NÉANT	NÉANT
Actifs mis en gage ou cédés pour garantir les engagements de l'association, ainsi que les actifs sous réserve de propriété	NÉANT	NÉANT
Engagement de leasing	NÉANT	NÉANT
Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles	60'000.00	60'000.00
Prestations à titre gratuit	NÉANT	NÉANT

Une procédure d'évaluation des risques a été formalisée et mise en application par l'association.

REMERCIEMENTS

Les activités de l'association romande Pro Mente Sana sont rendues possibles grâce au soutien de l'Office fédéral des assurances sociales, de l'État de Genève, Département de la solidarité et de l'emploi, et du Canton de Vaud. Pro Mente Sana remercie également les communes, les fondations et les particuliers qui, par leurs dons, encouragent ses activités et montrent par là qu'ils apprécient les efforts entrepris en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques.

SECRETARIAT DE PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

SECRETARIAT GENERAL

M. Julien DUBOUCHET CORTHAY, M.A.

juriste et politiste

CONSEIL JURIDIQUE

M^{me} Shirin HATAM, LL.M.

juriste, titulaire du brevet d'avocat

remplacée d'avril à novembre par:

M^{me} Asuman KARDES, LL.M.

juriste, titulaire du brevet d'avocat

CONSEIL PSYCHOSOCIAL

M^{me} Ariane ZINDER-JEHEBER, M.A.

psychologue diplômée OSP

PROJETS

M^{me} Esther HARTMANN, M.A.

psychologue clinicienne diplômée

collaboratrice d'avril à décembre:

M^{me} Delphine WEBER, M.A.

juriste

ADMINISTRATION

M^{me} Solange CUTTAZ

secrétaire comptable

remplacée d'août à décembre par:

M^{me} Martine PELLARIN

secrétaire comptable

Association romande PRO MENTE SANA

Rue des Vollandes 40

1207 Genève

Tél. : 0840 0000 60 (tarif local)

Fax : 022 718 78 49

E-mail : info@promentesana.org

www.promentesana.org

CP 17-126679-4

PRO MENTE SANA

Pro Mente Sana est une organisation qui défend les droits et les intérêts des malades psychiques. Elle propose un service de conseil téléphonique à l'intention des personnes concernées, des proches et des professionnels, portant sur des questions juridiques ou psychosociales, autour de la maladie psychique et de la santé mentale. Elle promeut et soutient l'entraide, informe et sensibilise le public et intervient dans les débats politiques et sociaux. Pro Mente Sana est la seule organisation à défendre globalement les droits et les intérêts des malades psychiques indépendamment de toute structure d'accueil et de soins.

Permanence téléphonique (lundi, mardi et jeudi: 10h-13h)

gratuite et anonyme:

Conseil juridique: 0840 0000 61 (tarif local)

Conseil psychosocial: 0840 0000 62 (tarif local)

Pro Mente Sana
Rue des Vollandes 40
1207 Genève
Tél. : 0840 0000 60 (tarif Local)
Fax: 022 718 78 49

E-mail: info@promentesana.org
www.promentesana.org
CP 17-126679-4

pro mente sana
association romande

Avec le soutien de la République
et canton de Genève



Le label de qualité Zewo, attribué aux organisations d'utilité publique, garantit la transparence et l'utilisation scrupuleuse, efficace et économique des dons versés.